

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 26/03/2015

Date d'affichage : 27/03/2015

**de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 02 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze et le deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSAGE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2012/092 du 18 septembre 2012 relative à la refonte du régime indemnitaire des agents communaux dans les conditions prévues par la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (article 88) et son décret d'application (décret n° 91-875 du 06 septembre 1991 modifié).

A compter du 1^{er} avril 2015, afin de reconnaître les contraintes spécifiques du fonctionnement du service culturel qui induisent une organisation adaptée notamment pour l'équipe technique, à savoir :

- Travail régulier en soirée après 22 heures pour l'équipe technique
- Grande irrégularité des plannings hebdomadaires nécessitant disponibilité et adaptabilité des agents
- Travail la plupart des weekends sur l'année (moins nombreux en saison hivernale pour permettre à l'équipe de prévoir des périodes de congés)

N° 2015/071

MODIFICATION du REGIME INDEMNITAIRE - SUJETION SPECIALE PÔLE CULTUREL

CM 02/04/2015

N° 2015/071

MODIFICATION du REGIME INDEMNITAIRE - SUJETION SPECIALE PÔLE CULTUREL

Dans la première partie de la grille du régime indemnitaire, intitulée « responsabilité », création d'un critère « sujétion spéciale culture » d'un coefficient de 6,5 assurant un régime indemnitaire additionnel fixe qui sera fonction du grade des agents techniques concernés.

Les 10 critères de la seconde grille relative aux compétences et manière de servir restent inchangés.

Les autres modalités d'attribution de la délibération n° 2012/092 restent inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'ajouter la notion de sujétion spéciale culture d'un coefficient de 6,5 dans la première grille responsabilité à compter du 1^{er} avril 2015.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à L'UNANIMITE.

Le Maire,



Marc Etienne LANSADE